

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Présents :

M. GATELIER Jean-François,	Bourgmestre-Président ;
MM. DUCARME F., POU CET M., HANON Ph.,	Echevins ;
M. SCHEPERS Ch., Mme DEBRUXELLES A., MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., LALMANT	
A.(du pt 4 au pt 15), LEGROS B. , KNOPS C., Mmes MICHAUX Sylvie, BERHIN J., M. HUBERT Ph., Mme	
CRENERINE M.,	Conseillers ;
Mme SCHEPERS M., à titre consultatif,	Présidente du CPAS ;
M. GUILLAUME J-J.,	Secrétaire Communal.



On passe à l'Ordre du jour :

0. PRESENTATION PAR M. THIBAUT BRUYR, ARCHITECTE, DU PROJET D'IMPLANTATION D'HABITATIONS SOCIALES A LA RUE NOIR AIGLE A RANCE.

1. **P-V DE SEANCE DU CONSEIL DU 26/11/2009** : Approbation.
2. **DESAFFECTATION ET REAFFECCTATION SOLDES D'EMPRUNTS TRANSFERT PARTIE DU BONI EXTRAORDINAIRE EXERCICE 2008** : Décision.
3. **RECONDUCTION MARCHE FINANCIER 2010** : Approbation.
4. **RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE** :
 - a) Synthèse du projet de budget
 - b) Note sur la politique générale et financière de la commune
 - c) Situation de l'Administration et des affaires de la commune
5. **BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2010** : Arrêt.
6. **MODIFICATION DE VOIRIE – DETOURNEMENT DU SENTIER N° 72 A SIVRY** : Proposition.
7. **ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE** : Approbation cahier spécial des charges.
8. **IGRETEC – A.G. DU 21/12/2009 – MANDAT IMPERATIF** : Décision.
9. **A.I.E.S.H. – A.G. DU 28/12/2009 – MANDAT IMPERATIF** : Décision.
10. **INTERSUD – A.G. DU 30/12/2009 – MANDAT IMPERATIF** : Décision.
11. **REGLEMENT SUR LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS** : Décision.

HUIS-CLOS :

12. **DESIGNATION AGENT CONSTATATEUR EN MATIERE D'INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES** : Décision.
13. **COMPOSITION D'UNE COMMISSION BIBLIOTHEQUE COMMUNALE** : Arrêt.
14. **DESIGNATION D'UN AGENT TECHNIQUE D9 EN QUALITE DE STAGIAIRE ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT** : Décision.
15. **RATIFICATION PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE.**



0. PRESENTATION PAR M. THIBAUT BRUYR, ARCHITECTE, DU PROJET D'IMPLANTATION D'HABITATIONS SOCIALES A LA RUE NOIR AIGLE A RANCE.



1. **P-V DE SEANCE DU CONSEIL DU 26/11/2009** : Approbation.

Le Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2009 est adopté à l'unanimité (13 voix).



2. **DESAFFECTATION ET REAFFECTATION SOLDES D'EMPRUNTS TRANSFERT PARTIE DU BONI EXTRAORDINAIRE EXERCICE 2008** : Décision.

Vu la circulaire budgétaire du 23/10/2009 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'année 2010 de Monsieur P. FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, notamment les articles III.4 § 3 et III.5 § 2 ;

Considérant que divers investissements extraordinaires réalisés les années antérieures ont été alimentés par emprunts et que pour certains répertoriés ci-après, subsistent des queues d'emprunts inactives et qu'il y a lieu de veiller à leur utilisation :

1042	Aménagement terrain de football	597,42 €	
1044	Aménagement vestiaires football	145,89 €	
1080	Honoraires aménagement bâtiment Grandrieu	6.251,87 €	
1081	Toiture bâtiment	2.880,80 €	
1091	Toiture église de Rance	2.829,66 €	
1092	Honoraires Service technique	9.343,70 €	
1096	Aménagement salle des Fêtes de Grandrieu	1.721,45 €	
1097	Restauration église de Rance	3.594,16 €	
1099	Travaux extra voiries 2000	9.666,04 €	
1102	Travaux extra voiries 2001	3.691,75 €	
1106	Réfection maison Poroli	5.975,28 €	
1107	Réfection ponceaux	75,61 €	
1112	Honoraires parc à conteneurs	975,43 €	
1114	Création parc à conteneurs	648,40 €	
1120	Aménagement cour Service Travaux	81,30 €	
1121	Toiture école de Sautin	6.000,00 €	
1122	Capital INTERSUD	1.320,08 €	
1125	Travaux extra voiries 2003	654,77 €	
1129	Logiciels informatiques	2.079,28 €	
1130	Travaux voirie 2002	0,01 €	
1131	Aménagement lotissement Rance	454,50 €	
1135	Réfection école Grandrieu	202,95 €	
1136	Châssis cure de Grandrieu	4.010,97 €	
1138	Aménagement cour haras	1.773,84 €	
1139	Logiciels informatiques	671,72 €	
1142	Travaux rue Marzelle	713,90 €	
1143	Mobilier scolaire	2.484,72 €	
1144	Honoraires plan triennal 2001-2003	118,11 €	
1146	Honoraires Z.A.D.	583,70 €	
1147	Mise en peinture église de Sivry	4.645,38 €	
1152	Achat matériaux de voirie	204,17 €	
1160	Achat columbariums	1.001,40 €	
			Total 75.398,2 6 €

Attendu que le compte communal de l'exercice 2008 présente au service extraordinaire un boni de 1.521.535,15 € pouvant faire l'objet d'un transfert préalable au fonds de réserve extraordinaire ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art. 1^{er} : De désaffecter et de réaffecter les queues d'emprunts inactives au montant total de 75.398,26 € à l'autofinancement des investissements extraordinaires prévus au budget 2010.

Art. 2 : De transférer une partie du boni extraordinaire du compte communal de l'exercice 2008 à concurrence de 300.000 € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire.

3. RECONDUCTION MARCHE FINANCIER 2010 : Approbation.

Vu la loi du 24/12/1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 8/01/1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics;

Vu l'arrêté royal du 26/09/1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu la loi du 24/12/1993 relatif aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la circulaire du 3/12/1997 – marchés publics – services financiers visés dans la catégorie 6 de l'annexe 2 de la loi du 24/12/1993 : services bancaires et d'investissement et services d'assurances;

Vu la circulaire du 10/12/2003 – marchés publics soumis à la publicité européenne – Enseignement à tirer de la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes ;

Vu la délibération du Conseil communal du 8/05/2008 arrêtant le cahier spécial des charges et choisissant l'appel d'offres général pour la passation du marché relatif aux emprunts communaux à conclure durant l'exercice 2008;

Vu la délibération du Collège communal du 26/11/2008 attribuant le marché à DEXIA Banque Belgique s.a. Boulevard Pachéco, 44 à 1000 BRUXELLES selon leur offre du 19/11/2008 sous réserve d'approbation par l'Autorité de tutelle générale d'annulation ;

Considérant l'avis de l'Autorité de Tutelle générale d'annulation informant que la décision du Collège communal du 26/11/2008 est devenue pleinement exécutoire ;

Vu l'article 4 du cahier spécial des charges arrêté par le Conseil communal le 8/05/2008 ;

Vu les emprunts à contracter pour le financement des dépenses extraordinaires figurant au budget et à prévoir lors de modifications budgétaires éventuelles de l'exercice 2010 :

Catégorie n°1 : durée de 5 ans – périodicité du taux : 5 ans

Equipement de la crèche	54.000 €
Achat caveaux	<u>27.346 €</u>
	81.346 €

Catégorie n° 2 : durée de 20 ans – périodicité du taux: 5 ans

1. Travaux extraordinaires de voirie	50.000 €
2. PT 2009 – Amélioration égouttage Wastenue, Planiau et Marlagne	85.000 €
3. Aménagement voirie Champs de Rance	42.000 €
4. Dégâts d'hiver	67.000 €
5. Travaux extraordinaires de voirie agricole	28.000 €
6. Achat terrain	90.000 €
7. Travaux aménagement crèche	<u>144.000 €</u>
	506.000 €

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art. 1^{er} – De faire application de l'article 4 du cahier spécial des charges arrêté par le Conseil Communal du 8/05/2008 et de reconduire pour l'année 2010 le marché conclu le 26/11/2008 selon les mêmes conditions et ce, par procédure négociée.

Art. 2 – De charger le Collège communal de l'exécution du présent marché avec la société DEXIA Banque s.a.



Le Conseiller communal Alain LALMANT entre en séance.



4. RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE :

- Synthèse du projet de budget
- Note sur la politique générale et financière de la commune
- Situation de l'Administration et des affaires de la commune

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le COLLEGE COMMUNAL présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2010.

a) Synthèse du projet de budget

I - SERVICE ORDINAIRE

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
	En €		En €
Fonds	1.232.695,81	Personnel	2.190.701,21
Taxes et redevances	455.900,00	Fonctionnement	808.406,82
IPP et centimes additionnels	1.775.030,73	Transfert	1.518.397,43
Subventions Fonctionnement Enseignement	186.005,93	Dette	619.319,82
Autres recettes	1.466.587,05	Prélèvement	0,00
Total :	5.116.219,52	Total :	5.136.825,28

Mali exercice propre : 20.605,76 €

BONI GENERAL (exercice propre + exercices antérieurs : 403.868,20 €

Valeur d'un centime additionnel Précompte immobilier : 271,28

Valeur d'un % impôt personnes physiques : 119.335,36

II - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Montant global des dépenses (exercice propre + exercices antérieurs) : 912.177,94 €

Ventilation des voies et moyens

	Exercice propre	Exercice antérieur
Fonds de réserve extraordinaire	377.178,94	
Emprunts	587.346,00	
Subsides	247.500,00	

BONI GENERAL : 1.889.186,28 €

b) Note sur la politique générale et financière de la commune

Les différents projets initiés en 2008 et 2009 se concrétisent peu à peu. Cette année sera donc une année de consolidation de ces différents programmes. Citons, l'extrascolaire, la crèche, le Plan de Cohésion Sociale, le PALE, l'EPN, ou encore le PCDR qui verront leur éclosion en cette année 2010.

Un accent particulier est placé vers les besoins de la petite enfance (du nourrisson à l'adolescence). C'est ainsi qu'outre l'ouverture de la crèche et notre participation dans l'ASBL. « Les Petits Pas » (accueillantes conventionnées), nous porterons notre effort dans le financement des surveillances de midi et l'accès aux piscines tous réseaux d'enseignement confondus, dans l'extrascolaire via la C.C.A (Commission Communale de l'Accueil), récemment installée, sans oublier les loisirs et la culture via le Centre Culturel Local et les associations.

Ces nouveaux services n'empêchent pas notre budget de « tenir la route », l'exercice propre du « budget ordinaire » est en effet proche de l'équilibre.

L'augmentation des frais de personnel est due, d'une part, à notre volonté de consolider le cadre tant des ouvriers que des employés, et, d'autre part, à l'augmentation de ce cadre, rendu nécessaire par la création de nouveaux services à la population. Cette augmentation est contrebalancée par des recettes supplémentaires récurrentes (points APE, Maribel social, subsides aux services supplémentaires cités plus haut).

La diminution des frais de fonctionnement et du montant de la dette (et donc de son remboursement et de ses intérêts) résulte de notre politique d'économie lancée dès 2006.

Enfin, les interventions financières communales destinées à équilibrer les budgets des satellites de la commune (CPAS, Police, Intersud, Fabriques d'Eglise, ...) n'augmentent que très raisonnablement cette année.

Au niveau des recettes, les impôts et taxes communales ne subissent aucune augmentation en 2010. Notre politique de commune dynamique, tant au niveau de la culture que du tourisme ou encore de l'environnement, n'est sûrement pas étrangère à l'accroissement à notre population (4744 au 1^{er} décembre 2009) ce qui, évidemment, participe à un impact positif sur les finances communales.

En terme d'investissement, le « fil rouge » sera également la concrétisation et la finalisation des très nombreux projets qui ont été initiés depuis 2 ans, sans oublier évidemment, la continuité des réfections de voiries communales et des établissements scolaires de notre entité.

Ces investissements qui approchent le million d'euros sont faits dans un souci de toujours limiter au maximum le recours à de nouveaux emprunts. L'autofinancement reste, lui aussi, dans les limites du raisonnable. La recherche permanente de subside permet cette politique d'investissement à coût réduit.

A mi-mandat, notre leitmotiv reste donc « toujours faire mieux en dépensant moins ». C'est à cela que nous nous attelons tous les jours.

Michel Poucet, Echevin des Finances

c) Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la commune pour l'année 2009

ETAT-CIVIL ET POPULATION

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Au 1/12/2009
Nombre de naissances	54	53	53	42	63	38	51	62	45	44
Nombre de décès	56	42	61	46	48	58	53	75	57	46
Nombre de mariages	18	9	21	17	13	11	23	20	19	18
Nombre de divorces	9	7	12	14	11	12	11	9	17	13
Nombre d'adoption	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0
Nombre de séparation corps et biens		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre acquisition nationalité belge	2	1	0	4	0	3	6	2	1	3
Nombre de naturalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MIGRATION DE LA POPULATION

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Nombre de sorties								321	329	289
Nombre d'entrées								346	359	334

EVOLUTION DE LA POPULATION

31/12/1994	31/12/1995	31/12/1996	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
4558	4577	4541	4549	4521	4505	4495	4529	4540
31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	1/12/2009		
4590	4607	4597	4685 H : 2350 / F : 2335	4714 H : 2344 / F : 2370	4736 H : 2357 / F : 2379	4744 H : 2383 / F : 2361		

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

	SIVRY	RANCE	GRANDRIEU	MONTBLIART	SAUTIN	S/ST/GERY	TOTAL
Au 31/12/2002	1507	1547	587	364	426	109	4540
Au 31/12/2003	1564	1545	573	347	442	119	4590
Au 31/12/2004	1553	1541	603	345	447	118	4607
Au 31/12/2005	1560	1555	579	350	435	118	4597
Au 31/12/2006	1573	1585	612	343	448	124	4685
Au 31/12/2007	1593	1591	615	343	439	132	4713
Au 31/12/2008	1606	1625	592	340	439	134	4736
Au 01/12/2009	1617	1642	584	340	422	139	4744

ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POUCKET Michel, M. HANON Philippe, Echevins, M. SCHEPERS Charles, Mme DEBRUXELLES Annie, M. ALBESSART Philippe, M. DEMEULDRE Alex, M. LALMANT Alain, M. LEGROS Benoît, M. KNOPS Claude, Melle MICHAUX Sylvie, Mme BERHIN Jocelyne, M. HUBERT Philippe, Mme CRENERINE Micheline, Conseillers.

COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POUCKET Michel, M. HANON Philippe, Echevins, Mme SCHEPERS Magali, Présidente CPAS.

COMPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (NON COMPRIS LA POLICE ET L'ENSEIGNEMENT) AU 01/12/2009 :

Secrétaire Communal

M. GUILLAUME Jean-Jacques.

Chef de service d'administration

Mme MALCOTTE Josiane.

Employés d'administration

BERNARD Olivier, CAPRINI Fabrizio, DEVALLEE Marie-France, DUPONT Marie-Claude, FOSTROY Anne, LALMANT Isabelle, LO RE Anna-Maria, MOSTERT Isabelle, NUEE Michaël, PESTIAUX Renaud, ROBERT Laurent, TITECA Dominique, VANDERICKX Valérie, VERLY Ruddy, VINCENT Julie.

COMPOSITION DU PERSONNEL OUVRIER AU 01/12/2009 :

BARBENCON Magali, BARDOUX Jean-Marie, CLARO Maryline, CLARO Yohan, CROISSIAU Jérémy, DAPVRIL Willy, DUCARME Michel, DUMEUNIER Alain, DUMOULIN Jessica, GASPARD Nilda, GEHENIAUX Eric, GHYSELINCK Patricia, GILLAIN René, HAINAUT Jean-Claude, HANOTIAU Pascal, HANOTIAU Stéphane, HARDY Henri, HONORE Guy, HONORE Thierry, JACQUART Dominique, JAUQUET Reinhard, JOLY Raymond, KNOPS Raphaël, KONINCKX Martine, LAFINEUR André, LEGROS Christophe, LEGROS Jacques, MAGY Jean-Pol, MARY Christian, PETIT Raphael, PIETTE Monique, POROLI Christian, RAVIDAT Steve, RAVIGNON Christian, ROBAUX Loïc, ROBIN Gisèle, ROOBROECK Adrien, URBANCZYK Albert, VERHAEGHE Serge, WAROQUIER Marcel, WAROQUIER Philippe, WYNANT Gilles.

PREVOYANCE SOCIALE

Composition du Conseil de l'Action Sociale :

Mme SCHEPERS Magali, Présidente, M. BIENFAIT Dominique, Mme BOXHO Chantal, M. CHARLOTTEAUX André, M. DENIS Bernard, M. DUMOULIN Jacques, Mlle MICHAUX Sylvie, Mme TENRET Huguette, M. VAN LAERE Jean-Claude, Conseillers.

Composition du personnel du C.P.A.S. au 01/12/2009 :

Secrétaire du CPAS

M. PESTIAUX Renaud.

Autres

ANTOINE Sandrine, BERTAUX Nadine, CHARLIER Marie Rose, CLEMENT Ingrid, DESORT Miguel, DRAUX Bernadette, GRAVEEL Marie Anne, GUELENNE Johan, GUILLAUME Vincent, HANSENS Eric, HARDY Fabienne, HELIN Mélanie, LORSIGNOL Sébastien, LUST Christine, MIDOUX Jonathan, PESTIAUX Liliane, POLIZZI Natacha, POUCKET Christine, PREAUX Béatrice, VAN QUAQUEBEKE, VAN ZANTE Bénédicte, VERBURGH Isabelle.

4 personnes en phase d'insertion sociale par le biais de l'article 60.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Compte 95 (FB)	Compte 96 (FB)	Compte 97 (FB)	Compte 98 (FB)	Compte 99 (FB)	Compte 2000 (FB)	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------

14.925.560	14.267.500	15.638.361	13.311.180	16.040.816	16.489.476	434.803,11 €	409.961,11 €	394.870,76 €
Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009			
422.301,45 €	457.705,00 €	480.939,00 €	402.000,00	440.000,00	440.000,00			

PENSIONS DE SURVIE ET DE RETRAITE (nombre de demandes introduites) :

<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	Au 1/12/2009
45	61	55	47	39	31	44	35	29	20	12	28	16	13	23

CULTE

NOM DES DESSERVANTS ET DU CLERGE ATTACHE AU CULTE PAROISSIAL :

SIVRY/GRANDRIEU/SAUTIN/MONTBLIART/RANCE : Abbé J-P. PONTEGNIES

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LES RECETTES DES FABRIQUES D'EGLISE :

	<u>MONTBLIART</u>	<u>RANCE</u>	<u>SAUTIN</u>	<u>SIVRY</u>	<u>GRANDRIEU</u>	<u>TOTAL</u>
Compte 1995	367.964 BEF	604.036 BEF	321.727 BEF	439.261 BEF		1.732.988 BEF
Compte 1996	293.279 BEF	632.003 BEF	282.008 BEF	419.451 BEF		1.626.741 BEF
Compte 1997	228.957 BEF	582.193 BEF	257.813 BEF	491.117 BEF		1.560.080 BEF
Compte 1998	246.384 BEF	666.905 BEF	303.615 BEF	471.913 BEF		1.738.817 BEF
Compte 1999	233.534 BEF	650.775 BEF	227.096 BEF	461.928 BEF		1.573.333 BEF
Compte 2000	7.920,62 €	16.089,53 €	6.709,98 €	10.199,78 €		40.919,91 €
Compte 2001	7.608,97 €	16.446,22 €	6.118,09 €	13.008,51 €		43.181,79 €
Compte 2002	9.301,26 €	16.631,95 €	8.373,18 €	13.318,46 €		47.624,85 €
Compte 2003	9.358,50 €	18.403,41 €	5.933,87 €	13.391,83 €		47.087,61 €
Compte 2004	9.329,28 €	15.083,99 €	9.137,96 €	12.558,75 €		46.109,98 €
Compte 2005	8.642,24 €	16.912,70 €	6.748,13 €	12.134,38 €		44.048,45 €
Compte 2006	7.749,52 €	17.084,32 €	7.053,60 €	15.708,78 €	5.098,37 €	52.694,59 €
Compte 2007	15.928,57 €	15.242,55 €	9.685,90 €	19.617,48 €	4.313,50 €	64.788,00 €
Compte 2008	8.853,57 €	16.362,49 €	8.331,66 €	19.450,72 €	6.112,50 €	59.110,94 €
Budget 2009 après M.B.	5.155,92 €	16.812,49 €	9.970,04	18.446,33 €	4.387,29 €	54.772,07 €
Budget 2010	5.476,06 €	16.132,76 €	9.576,26 €	16.745,73 €	3.547,76 €	51.478,57 €

FINANCES

1. SITUATION COMPTE COMMUNAL 2008

	<u>SERVICE ORDINAIRE</u>	<u>SERVICE EXTRAORDINAIRE</u>
Droits constatés au profit de la commune	5.633.832,63	4.278.219,48
Irrécouvrables à déduire	16.311,85	0
Total restant des droits à recouvrer	5.617.520,78	4.278.219,48
Engagements de dépenses contractés	5.070.602,16	2.756.684,33
Excédent budgétaire :	546.918,62	1.521.535,15
Déficit budgétaire :		
Droits constatés au profit de la commune	5.617.520,78	4.278.219,48
Irrécouvrables à déduire		
Total restant des droits à recouvrer	5.001.021,41	1.664.415,19
Imputations de l'exercice		
Excédent comptable :	616.499,37	2.613.803,79
Engagements de dépenses contractés		
Imputation de l'exercice		
Transferts à reporter à l'ex. suivant :	69.580,75	1.092.268,64
Comptabilité générale :	Compte de résultats	
	Produits	4.663.187,45
	Charges	3.911.451,51
	Résultats :	+ 751.735,94
	Bilan	
	Total bilantaire	37.132.588,81

	Exercice	
Dont résultats cumulés	Ex. précédent	Capitalisé ()

Enumération des taxes et taux appliqués au Compte 2008

Droits constatés nets

Délivrance documents administratifs	37.897,92
Collecte et traitement déchets ménagers : isolé 75 €/ménage 100 €	195.125,00
Redevance intervention Services Communaux en matière de propreté publique et d'affichage	-
Redevance exhumations : 250 €	0,00
Redevance sur délivrance sacs payants : 1 € le sac de 60 l	81.742,00
Taxe sur les agences bancaires (200 € par guichet)	4.750,00
Distribution gratuite d'écrits publicitaires	25.070,35
Droits d'emplacement sur les marchés : 0,5 € le m ²	255,00
Taxe sur terrains de camping : type 1(20€) – type 2 (40€) – type 3 (60€) – type 4 (75€)	17.543,00
Taxe sur pylônes et mâts pour antennes GSM : 2500 € par pylône ou mât	13.100,00
Taxe sur les permis de chasse et port d'armes	-
Taxe sur les secondes résidences : 400 €	38.050,00
Impôt personnes physiques : taux 8,5 %	855.860,35
Additionnels taxe véhicules automobiles	53.390,96
Précompte immobilier : taux 2600 (valeur C.A. 253,49)	642.058,14
Taxe de séjour	870,00
Taxe sur les terrains non bâtis en zone d'habitat	14.883,00
Taxe sur parcelles non bâties dans un lotissement non périmé	13.761,20
Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés, inachevés, les taudis	34.350,00

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2006 :

Aménagement rue de France (1 ^{ère} phase)	179.425,67 €
Achat et placement caveaux dans les différents cimetières	40.530,00 €
Total :	219.955,67 €

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2007 :

Acquisition 2 habitations ancienne gendarmerie	162.310,00
Amélioration égouttage Esclinchamps/Godart	400.471,18
Acquisition ancienne brigade gendarmerie	190.800,00
Achat de cellules de columbarium	32.000,00
Total :	787.581,18 €

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2008 : NEANT

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2009 :

Aménagement et égouttage rues Esclinchamps et Godart	115.000,00
Aménagement et égouttage rue Godart (2 ^{ème} phase)	237.700,00
Aménagement rue de France (2 ^{ème} phase)	129.070,00
Achat véhicules	21.577,50
Achat remorque	21.300,84
Aménagement accès école communale de Sivry	6.907,42
Achat cellules de columbarium	4.691,78
Achat matériaux	11.236,81
Achat bâtiment ancienne poste de Rance	105.000,00
Total en € :	652.484,35

Liste des emprunts à contracter au cours de l'année 2010 :

Travaux extraordinaires	50.000,00
PT 2009 – Amélioration égouttage Wastenne, Planiau, Marlagne	85.000,00
Aménagement voirie Champ de Rance	42.000,00
Dégâts d'hiver	67.000,00
Travaux extraordinaires de voiries agricoles	28.000,00
Achat de terrain	90.000,00
Equipement crèche	54.000,00
Travaux aménagement crèche	144.000,00
Achat caveaux	27.346,00
Total en € :	587.346,00

2. SITUATION BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2009 (après M.B.) :

Service ordinaire :		Service extraordinaire :	
Recettes :	5.617.122,38	Recettes :	3.763.996,34
Dépenses :	5.301.105,22	Dépenses :	1.793.443,50
Solde :	Boni 316.017,16	Solde :	Boni 1.970.552,84



POLICE, SURETE ET HYGIENE

Suite à la réforme de la loi sur la police intégrée du 7/12/1998, la Zone de police de la BOTTE DU HAINAUT (BOTH) est constituée par les communes de Beaumont, Sivry-Rance, Froidchapelle, Chimay et Momignies.

Le Collège de police est composé des cinq Bourgmestres et du Chef de Zone : M. Charles DUPUIS, Bourgmestre de Beaumont et Président de la Zone de Police ; M. Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance ; M. Willy DECUIR, Bourgmestre de Froidchapelle ; M. Denis DANVOYE, Bourgmestre de Chimay ; M. Albert DEPRET, Bourgmestre de Momignies ; M. Philippe MANON, Commissaire de Police Chef de Corps.

Le Conseil de police est composé des cinq Bourgmestres et de 17 membres échevins ou conseillers provenant des cinq communes, pour Sivry-Rance il s'agit de M. Michel POUCKET, Mme Jocelyne BERHIN, Mme Annie DEBRUXELLES.

LE PERSONNEL DE LA POLICE DE PROXIMITE :

La gestion policière des communes de Sivry-Rance et Froidchapelle sont regroupées sous la direction de M. Gérard BEYLS, Commissaire de police. A SIVRY-RANCE, le Commissariat central est installé à Rance dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie.

Le Chef Poste est M. Pascal FOURNAUX, Inspecteur principal de police.

Une permanence est assurée à Sivry par MM. Bénédicte TENRET, Antoine ELIS et Fabrice GUELENNE.

DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE

Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010
229.565,59 €	234.156,91 €	238.840,05 €	282.139,00 €	282.726,01 €	300.723,43 €	308.241,52 €	308.241,52 €

STATISTIQUES ADMINISTRATIVES :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>Au 1/12/2009</u>
Nouvelles cartes d'identité délivrées	523	520	465	415	387	891	1293	1039	691	485
Titres d'identité étrangers délivrés	-	70	47	35	42	57	57	55	37	56
Etrangers inscrits au registre spécial	8	14	8	10	18	16	12	14	7	10
Aliénés séquestrés à domicile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliénés colloqués dans des asiles	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
Registre d'attente pour les réfugiés	5	12	11	11	11	12	12	11	11	10

NOMBRE DE SEPULTURES ET DE CONCESSIONS ACCORDEES AU COURS DES ANNEES ECOULEES :

<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
20	14	18	15	14	21	15	13	14	19

	PRODUIT BRUT DES CONCESSIONS	PRODUIT BRUT DES CAVEAUX	PRODUIT BRUT DES COLUMBARIUMS
Compte 1996	235.000 fb	846.500 fb	40.000 fb
Compte 1997	130.000 fb	394.000 fb	40.000 fb
Compte 1998	200.000 fb	500.000 fb	60.000 fb
Compte 1999	185.000 fb	550.000 fb	60.000 fb
Compte 2000	230.000 fb	451.000 fb	100.000 fb
Compte 2001	2.354,99 €	6.544,39 €	495,79 €
Compte 2002	3.977,00 €	10.978,00 €	2.480,00 €
Compte 2003	3.100,00 €	8.624,00 €	2.480,00 €
Compte 2004	3.472,00 €	8.252,00 €	0,00 €
Compte 2005	5.580,00 €	12.762,00 €	992,00 €
Compte 2006	4.092,00 €	8.004,00 €	1.488,00 €
Compte 2007	1.984,00 €	9.466,00 €	992,00 €
Compte 2008	2.480,00 €	9.268,00 €	1.488,00 €

ORDONNANCES – ARRETES – AUTORISATIONS DE POLICE PRISES EN 2009 :

<u>COMMUNE</u>	<u>DATE</u>	<u>OBJET</u>
MONTBLIART	31/01/2009	Jogging « Corrida des Perce-Neige »
SAUTIN	01/04/2009	Ecole de Sautin, Marché aux fleurs et course de brouettes
SIVRY	22/04/2009	Fêtes communales de la Pentecôte
RANCE	22/04/2009	Ducasse du Calvaire de Rance
SIVRY	22/04/2009	Concentration véhicules anciens Balade du Muguet
SAUTIN	22/04/2009	Concentration coccinelles
RANCE	22/04/2009	Ducasse de la gare de Rance
MONTBLIART	22/04/2009	Ducasse de Montbliart
SIVRY	22/04/2009	Course cycliste
SIVRY-GARE	14/05/2009	Salamandre rally
GRANDRIEU	20/05/2009	Les Bosses de Grandrieu
SAUTIN	01/07/2009	Ducasse de la jeunesse « Représentation tuning »
SIVRY-RANCE	02/07/2009	Rallyes automobiles « Boucles chevrotines » et « Sprint de Rance »
SIVRY	06/07/2009	Concentration Véhicules anciens
SIVRY	06/07/2009	Kiosque de l'Eté
SIVRY	14/07/2009	Grand Prix de Fourmies

SAUTIN	15/07/2009	Concours de bûcherons
MONTBLIART	22/07/2009	Kiosque de l'Été
RANCE	24/07/2009	Kiosque de l'Été
SIVRY	28/07/2009	Journée festive quartier des Chaoux
SIVRY	14/10/2009	Olympiades Ecole Communale

ENSEIGNEMENT

Liste du personnel attaché aux écoles communales : Situation au 1^{er} octobre 2009

<u>A. DIRECTEURS D'ÉCOLES</u>	
1. LEGROS Dominique	Implantation RANCE - rue Carrière, 1a Implantation SAUTIN – Rue de Sourenne, 1
2. HUBLET Olivier	SIVRY Grand'place, 29
3. HENNEBERG Isabelle	GRANDRIEU rue de Sivry, 4
<u>B. CLASSES PRIMAIRES</u>	
1. BERNARD Vincent	
2. HUBLET Olivier	Direction avec classe
3. LEGROS Dominique	Direction sans classe
4. BOGERS Virginie	
5. BOUILLET Stéphanie	
6. DERMONNE Laurence	Charge : ¾ temps
7. DUPUIS Anne	
8. GOSSET Maïté	
9. HENNEBERG Isabelle	Direction avec classe
10. HUART Sophie	
11. LAMBERT Françoise	Pause carrière complète d'1 an
12. LELEU Sabine	
13. LOBET Carine	
14. MEERTENS Fanny	
15. MORIAME Sabine	
16. POINT Isabelle	
17. TITECA Cristelle	
18. CASSEL Audrey	
19. CUVELIER Elodie	
20. BELKA Marc	
<u>C. CLASSES MATERNELLES</u>	
1. CHENE Véronique	
2. DALOZE Pascale	
3. DEMEULDRE Fabienne	
4. DUPUIS Viviane	DPPR
5. EINSWEILER Dominique	
6. FONTESSE Agnès	Dispo. convenance personnelle avant retraite
7. HENNEBERG Marianne	
8. NOULIN Nadine	
9. RAMLOT Christiane	
10. MORMAL Sandrine	
11. VAISIÈRE Séverine	
12. DEFLORENNE Marie-France	Assistante maternelle – statut PTP
13. DELCHAMBRE Jennifer	Assistante maternelle – statut PTP
14. FRAEYS de VEUBEKE Alexandra	Maître de psychomotricité
<u>D. MAITRES DE MORALE LAIQUE</u>	
LATOUR Dimitri	20 périodes
<u>E. MAITRES DE RELIGION CATHOLIQUE</u>	
1. VERHEYDEN Véronique	20 périodes
<u>F. MAITRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE</u>	
1. GREMEAUX Michel	24 périodes
2. LATOUR Dimitri	2 périodes
<u>G. MAITRE DE RELIGION PROTESTANTE</u>	
1. DEL TUFO Aurélie	4 périodes
2. GERAKITIS Paraskevi	4 périodes
<u>H. MAITRE DE SECONDE LANGUE (néerlandais)</u>	
BOUDART Cécile	12 périodes

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS PAR ÉCOLE - TOTAL PRIMAIRE (30/09/2009) + MATERNELLE (30/09/2009)

ANNEE SCOLAIRE	SIVRY	RANCE	SAUTIN	GRANDRIEU	TOTAL
----------------	-------	-------	--------	-----------	-------

1984-1985	132	139	56	35	362
1985-1986	132	162	46	38	378
1986-1987	125	140	49	37	351
1987-1988	118	148	49	42	357
1988-1989	122	150	49	46	367
1989-1990	134	142	51	49	376
1990-1991	121	135	46	43	345
1991-1992	125	151	49	54	379
1992-1993	120	166	45	56	387
1993-1994	111	171	42	48	372
1994-1995	122	172	43	49	386
1995-1996	115	180	48	46	389
1996-1997	108	166	48	47	369
1997-1998	113	169	52	44	378
1998-1999	109	181	54	42	386
1999-2000	107	182	54	42	385
2000-2001	88	185	51	56	380
2001-2002	91	173	46	51	361
2002-2003	85	172	42	52	351
2003-2004	84	182	42	60	368
2004-2005	89	176	38	66	369
2005-2006	118	140	38	75	371
2006-2007	118	154	37	80	389
2007-2008	115	164	47	82	408
2008-2009	125	158	43	83	409
2009-2010	136		203	89	428

PATRIMOINE

Aliénations de l'exercice 2009

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
RANCE – Section D n°46H, 47K	1 Ha 17 ca 47 ca	10.000,00-EUR
SAUTIN – Section G n°538B pie	33 a 65 ca	74.905,00-EUR
RANCE – Section A n°88B2 pie	20 a 02 ca	190.550,00-EUR
TOTAL	1 ha 71 a 14 ca	275.455,00-EUR

Acquisition de l'exercice 2009

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
RANCE – Section B n°184N2, 184S2 – Poste de Rance	5 a 40 ca	105.000,00-EUR
TOTAL		105.000,00-EUR

Echange de l'exercice 2009

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>
NEANT	

Locations d'immeubles

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
572.389	599.506	656.207	616.3561	588.345	11.610,12 €	22.028,46 €	25.490,78 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010
26.229,68 €	22.898,37€	26.249,00€	27.242,64€	46.099,55€	60.902,19€	48.675,56€	48.460,55€

Locations Chasse et Pêche

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
2.958.937	3.102.136	3.200.678	3.442.906	3.351.388	87.748,78 €	89.073,72 €	94.977,58 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010
92.192,52 €	89.730,29 €	90.092,77 €	91.943,22 €	93.792,36 €	95.564,44€	96.408,05€	97.539,17€

Ventes de bois

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
5.831.268	7.419.516	9.550.990	10.287.376	3.816.127	259.053,99 €	145.376,16 €	158.916,96 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Budget 2009	Budget 2010
192.075,58 €	217.146,96 €	403.443,12 €	412.510,16 €	317.219,80 €	486.242,80€	330.000,00 €	265.000,00

5. BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2010 : Arrêt.

Attendu qu'il y a lieu d'arrêter le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2010 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale en exécution de l'article L1315-1 du C.D.L.D.;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Paul FURLAN, du 23 octobre 2009 relative à l'élaboration du budget communal 2010 ;

Vu les articles L1312-1 et L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, par 8 OUI et 6 ABSTENTIONS :

Article 1 : d'arrêter le budget ordinaire de l'exercice 2010, comme suit :

Budget 2010	Recettes	Dépenses	Résultat budgétaire Boni/mali
Service ordinaire ex. propre	5.116.219,52	5.136.825,28	- 20.605,76
Résultat global	5.581.910,18	5.178.041,98	+ 403.868,20

Les Conseillers communaux Mme Annie Debruxelles, MM. Philippe Albessart, Alex Demeuldre, Claude Knops, Philippe Hubert, Mme Micheline Crénerine, justifiant leur abstention en raison de l'augmentation de la charge de la dette.

Article 2 : de transmettre le présent budget aux Autorités de tutelle aux fins d'approbation.



Attendu qu'il y a lieu d'arrêter le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2010 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale en exécution de l'article L1315-1 du C.D.L.D.;

Vu la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Paul FURLAN, du 23 octobre 2009 relative à l'élaboration du budget communal 2010 ;

Vu les articles L1312-1 et L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, par 8 OUI et 6 ABSTENTIONS :

Article 1 : d'arrêter le budget extraordinaire de l'exercice 2010, comme suit :

Budget 2010	Recettes	Dépenses	Résultat budgétaire Boni/mali
Service extraordinaire ex. propre	1.158.451,00	907.177,94	+ 251.273,06
Résultat global	3.506.182,78	1.616.996,50	+ 1.889.186,28

Les Conseillers communaux Mme Annie Debruxelles, MM. Philippe Albessart, Alex Demeuldre, Claude Knops, Philippe Hubert, Mme Micheline Crénerine, justifiant leur abstention sur le coût important du projet de crèche et le manque d'investissement en voirie.

Article 2 : de transmettre le présent budget aux Autorités de tutelle aux fins d'approbation.

6. MODIFICATION DE VOIRIE – DETOURNEMENT DU SENTIER N° 72 A SIVRY :
Proposition.

VU la demande introduite le 07/11/2009 par Monsieur et Madame Alex VISEE-PESTIAUX, domiciliés rue M. Léotard n°15 à 6500 Beaumont, sollicitant le détournement d'une partie du sentier n°72, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Sivry, plan de détail n°6 ;

VU le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo constatant que ce projet n'a rencontré aucune opposition ;

ATTENDU que la modification sollicitée ne présente aucun inconvénient pour la circulation générale ;

VU la loi du 10 avril 1841, modifiée par les lois du 20 mai 1863, 19 mars 1866 et 9 août 1948 ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art. 1. – de proposer à la Députation Permanente du Hainaut, conformément aux plans joints à la présente, dressés en date du 06/11/2008 par Monsieur Frédéric DESCAMPS, Géomètre-Expert :

- Le détournement d'une partie du sentier n°72, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Sivry, plan de détail n°6.

Art. 2. – La présente délibération sera transmise en quadruple expédition avec le dossier y relatif, à l'autorité compétente, aux fins d'approbation.

7. ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE : Approbation cahier spécial des charges.

Vu le soutien financier de la Région Wallonne pour l'acquisition de vélos ou de véhicules électriques, affectés tant au déplacement de personnes qu'à usage utilitaire, proposé par Monsieur ANTOINE, Ministre Wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial par son courrier du 13 mars 2009 ;

Vu la délibération du Collège communal du 1^{er} avril 2009 décidant d'introduire un dossier de demande de subvention pour l'achat de deux véhicules de type mini camion avec benne basculante ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2009 de Monsieur le Ministre ANTOINE nous octroyant une subvention d'un montant maximal de 25.000 € pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;

Vu le cahier spécial des charges rédigé par l'Administration du Département de la Stratégie de la Mobilité, Direction de la Planification et de la Mobilité et transmis à notre Administration le 16 novembre 2009 pour approbation par le Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Art. 1^{er} : D'approuver le cahier spécial des charges faisant l'objet d'un appel d'offres général soumis à publicité européenne pour la fourniture de véhicules utilitaires électriques dont le pouvoir adjudicateur est la Région wallonne représentée par Monsieur le Ministre Ph. HENRY, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité et le Service Public de Wallonie, DGO2 « Mobilité et Voies Hydrauliques », Direction de la Planification de la Mobilité.

Art. 2 : De transmettre la présente décision à la DGO2 « Mobilité et Voies Hydrauliques », Boulevard du Nord ,8 à 5000 NAMUR.

8. IGRETEC – A.G. DU 21/12/2009 – MANDAT IMPERATIF : Décision.

Considérant l'affiliation de la Commune de Sivry-Rance au secteur 1 de l'Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Commune de Sivry-Rance doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal, désignés lors de ce Conseil du 21 juin 2007 ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de l' I.G.R.E.T.E.C. du 21/12/2009 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'I.G.R.E.T.E.C. ;

DECIDE :

1) D'approuver :

- le point 1^o) de l'ordre du jour, à savoir :
Affiliations / Administrateurs
A L'UNANIMITE ;
- le point 2^o) de l'ordre du jour, à savoir :
Seconde évaluation du Plan Stratégique 2008-2010
A L'UNANIMITE ;
- le point 3^o) de l'ordre du jour, à savoir :
Indemnités / Jetons de présence

2) de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 10 décembre 2009.

3) de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

4) copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale IGRETEC, boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, au Gouvernement Provincial, au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales.

9. A.I.E.S.H. – A.G. DU 28/12/2009 – MANDAT IMPERATIF : Décision.

Attendu que la commune de Sivry-Rance est affiliée à l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud-Hainaut, en abrégé « A.I.E.S.H. » ;

Vu les statuts de ladite Intercommunale ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.E.S.H. convoquée pour le 28 décembre 2009 ;

Vu l'article 15 § 1^{er} - alinéa 2 du Décret précité, qui stipule que dès lors qu'une délibération a été prise par leur Conseil, les délégués de chaque commune rapportent la décision telle quelle à l'Assemblée générale ;

Considérant que les points abordés lors de cette Assemblée Générale sont de la plus haute importance et sont de nature à modifier les droits et obligations de la commune de Sivry-Rance ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil communal adopte une position commune en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – de donner mandat impératif aux délégués communaux de Sivry-Rance à l'Assemblée Générale de l'A.I.E.S.H. du 28 décembre 2009 afin d'approuver les points 1-2-3-4 de l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale.

ART. 2 – Le Conseil, à l'unanimité, déplore toutefois qu'aucune solution ne soit intervenue à ce jour en ce qui concerne le transfert de l'ensemble du territoire de Couvin vers l'AIESH. Sous peine de mettre en péril la pérennité de notre Intercommunale, ainsi que de sauvegarder l'emploi de proximité, le Conseil ne peut qu'inviter le Conseil d'Administration à finaliser cette opération de reprise dans les plus brefs délais.

ART. 3 – Pour ce qui est de la télédistribution, le Conseil communal, unanime également, s'interroge sur le bien-fondé des investissements entrepris alors qu'aucune solution de reprise de ce secteur par un autre opérateur ne se concrétise actuellement, et ce d'autant plus que le secteur télédistribution traditionnel se trouve supplanté de plus en plus par d'autres technologies offrant un panel et une qualité de services supérieurs.

ART. 4 – de transmettre la présente délibération à l'A.I.E.S.H. et à MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A., POU CET M., SCHEPERS Ch., LALMANT A., délégués communaux de Sivry-Rance, pour disposition.

10. INTERSUD – A.G. DU 30/12/2009 – MANDAT IMPERATIF : Décision.

Attendu que la commune de Sivry-Rance est affiliée à l'intercommunale « INTERSUD » ;

Vu les statuts de ladite Intercommunale et notamment l'article 48 ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que, conformément aux dispositions légales, la Commune de Sivry-Rance est représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle lors du Conseil Communal du 26 avril 2007, à savoir : MM. Jean-François GATELIER, Bourgmestre, Michel POU CET, Echevins, Alain LALMANT, Conseiller communal, pour la majorité, et M. Philippe HUBERT, Conseiller communal, et Mme Annie DEBRUXELLES, Conseillère communale, pour l'opposition ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée Générale Stratégique d'INTER SUD du 30/12/2009 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points repris à l'ordre du jour ;

Vu le Plan Stratégique adopté par le Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2009 ;

Considérant que les points abordés lors de cette Assemblée Générale sont de nature à modifier les droits et obligations de la commune de Sivry-Rance ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil communal adopte une position commune en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – de donner mandat impératif aux délégués communaux de Sivry-Rance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale « INTERSUD » du 30/12/2009 afin d'approuver le point unique repris à l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale, portant sur l'évaluation du plan stratégique 2008-2010.

ART. 2 – de transmettre la présente délibération à l'intercommunale « INTERSUD » et aux délégués communaux de Sivry-Rance, pour disposition.

11. REGLEMENT SUR LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS : Décision.

Attendu qu'en vertu de l'article 50 du Code Forestier, aucun prélèvement de produits de la forêt ne peut avoir lieu sans le consentement du propriétaire ;

Attendu que la récolte de champignons dans les bois est une pratique qui existe de longue date dans notre région et qu'elle doit, en conséquence, être réglementée afin de s'intégrer harmonieusement dans les multiples fonctions de la forêt ;

Vu l'article 25 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 27 mai 2009 relatif à l'entrée en vigueur et à l'exécution du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code Forestier, arrêtant les conditions générales pour le prélèvement de ces produits ;

Vu la nouvelle loi communale et les articles 23 alinéa 1 et 50 du Code Forestier, le Conseil communal autorise les personnes munies d'un permis de récolter des champignons, sur et en dehors des sentiers et chemins, la récolte des autres produits restant interdite ;

Vu le projet de règlement sur la cueillette des champignons dans les bois communaux ;

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur Chef de Cantonnement à l'égard du présent projet de règlement ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

D'autoriser la récolte des champignons dans les bois communaux selon les modalités définies dans le projet de règlement reproduit ci-après :

Article 1.

Nul ne peut pratiquer, sans permis de récolte valable, la cueillette des champignons.

Sans préjudice des attributions du Département de la Nature et des Forêts concernant les autres menus produits, la cueillette des champignons est régie par les règles du présent arrêté.

Art. 2.

§1. Le permis de récolter des champignons est délivré par le Collège communal et réservé aux habitants de l'entité de Sivry-Rance. Il est valable pour le titulaire et son éventuel accompagnant âgé de moins de 16 ans pour une période de **un an**.

§2. La demande de permis est introduite par le demandeur auprès de l'administration communale de Sivry-Rance entre le 1^{er} juin et le 15 juillet et comporte les éléments suivants :

1. Les nom, prénom, profession et domicile du demandeur ainsi que les nom et prénom de l'éventuel l'accompagnant;
2. Le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule utilisé par le demandeur;
3. La signature du demandeur signifiant son engagement personnel et celui de son accompagnant à respecter les règles du présent règlement;
4. La preuve de l'acquittement d'une taxe communale pour l'octroi de documents administratifs.

§3. Afin de limiter la charge des nuisances que peut engendrer telle pratique, les autorisations se limiteront au nombre de 30 maximum.

§4. Le Collège communal informera le département de la Nature et des Forêts de la délivrance d'un permis de récolter en lui transmettant une copie du permis délivré. Le Département de la Nature et des Forêts sera invité à formuler toutes observations ou demandes éventuelles de retrait de permis en cas de constatation d'infractions au présent règlement.

§5. Sont dispensés d'autorisations individuelles, après consultation du Département de la Nature et des Forêts s'il échet, les classes et établissements scolaires ainsi que les groupes réunis par des associations, à l'occasion de journées d'information ayant notamment pour objet l'étude de la mycologie.

Art. 3.

§1. La récolte est autorisée uniquement les samedis, dimanches et jours fériés légaux, entre le 1^{er} août et le 30 novembre.

§2. La récolte de champignons est strictement liée à un usage personnel et à des fins non commerciales. Les abus seront poursuivis sur base du Code Forestier.

§3. La récolte est limitée à un récipient d'un volume de 10 litres maximum par personne et par jour, y compris la récolte entreposée dans un véhicule.

§4. Sans préjudice des articles 18 à 22 du Code Forestier, la circulation dans les bois en dehors des sentiers, chemins et routes en vue de la récolte ne pourra se faire qu'à pied, l'accès des véhicules à moteur étant interdit en forêt en dehors des routes ou aires balisées à cet effet.

§5. L'autorisation de récolte est valable entre le lever et le coucher du soleil ; elle sera suspendue en période de chasse pendant les heures d'affût, la veille et les jours de battue affichés aux entrées principales des bois communaux.

§6. Le titulaire d'un permis devra toujours le porter sur lui lors de la récolte.

Art. 4. - Le Collège communal pourra refuser le permis de récolte en cas d'infractions du Code Forestier, aux lois sur la chasse, la pêche et la Conservation de la Nature ou en cas de non respect des dispositions du présent règlement.

Art. 5. - Sur demande motivée, le Collège communal, le Département de la Nature et des Forêts entendu, se réserve le droit de délivrer le permis de récolte aux personnes résidant occasionnellement dans l'entité.

Art. 6. - A la date d'entrée en vigueur du présent règlement, les règlements antérieurs dont l'objet est réglé par les dispositions de la présente réglementation sont abrogés de plein droit.

La présente délibération sera transmise à Monsieur l'Ingénieur Chef de Cantonnement à THUIN.



HUIS-CLOS :



LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

GUILLAUME J.J.

J-F. GATELIER